



**RECUEIL**

**DES**

**ACTES ADMINISTRATIFS**

**CABINET DU PREFET**

**N° Spécial**

**11 Septembre 2018**

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial CABINET du 11 Septembre 2018

SOMMAIRE

Arrêtés	Date	CABINET DU PREFET	Page
CAB/DS/BPS N° 2018-541	20.08.2018	<b>Arrêté</b> autorisant l'installation provisoire d'un système de vidéoprotection du 20 au 27 août 2018 dans le cadre du festival Rock en Seine se tenant dans le Parc du Domaine de Saint-Cloud (92210).	3
CAB/BRE N° 2018-557	16.08.2018	<b>Arrêté</b> attribuant une lettre de félicitations pour services rendus à la cause de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif à l'occasion de la promotion du 14 juillet 2018.	5
CAB-BRE N° 2018-558	16.08.2018	<b>Arrêté</b> accordant la médaille de bronze de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif à l'occasion de la promotion du 14 juillet 2018.	7



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE

Arrêté CAB/DS/BPS n° 2018.541 du 20 août 2018 autorisant l'installation provisoire d'un système de vidéoprotection du 20 au 27 août 2018 dans le cadre du festival Rock en Seine se tenant dans le Parc du Domaine de Saint-Cloud (92210).

LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE  
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

Vu le code de la sécurité intérieure et notamment son article L 252-6 ;

Vu le décret du 23 août 2016 portant nomination de Monsieur Pierre SOUBELET en qualité de Préfet des Hauts-de-Seine (hors classe) ;

Vu l'arrêté ministériel du 3 août 2007 modifié portant définition des normes techniques des systèmes de vidéosurveillance ;

Vu l'arrêté CAB/DS/BPS n° 2018.315 du 7 juin 2018 autorisant l'installation et l'exploitation provisoire d'un système de périmètre vidéoprotégé du 9 au 31 août 2018, dans le cadre du festival Rock en Seine, se tenant dans le Parc du Domaine de Saint-Cloud (92210) du 24 au 26 août 2018 ;

Vu la demande présentée par le directeur adjoint des services technique et logistique, représentant la préfecture de police de Paris, en vue d'obtenir l'autorisation d'installer et d'exploiter un système de vidéoprotection provisoire supplémentaire, du 20 au 27 août 2018, afin de sécuriser le festival Rock en Seine ;

Considérant que la demande d'autorisation susvisée concerne une manifestation de grande ampleur, susceptible de présenter des risques particuliers d'atteinte à la sécurité des personnes et des biens et nécessite la mise en œuvre d'un système de vidéoprotection en complément de l'installation autorisée par arrêté préfectoral CAB/DS/BPS n° 2018.315 du 7 juin 2018 susvisé ;

Considérant que la demande d'autorisation est constituée conformément aux textes applicables en matière d'exploitation de système de vidéoprotection concernant les voies publiques ou les espaces ouverts au public ;

Sur proposition du sous-préfet, directeur de cabinet du préfet des Hauts-de-Seine ;

### ARRÊTE

**ARTICLE 1** : La préfecture de police de Paris, est autorisée à installer, dans le cadre du festival Rock en Seine qui se tiendra du 24 au 26 août 2018, un système de vidéoprotection provisoire, du 20 au 27 août 2018, composé de 3 caméras visionnant la voie publique, dans les conditions fixées au présent arrêté, conformément au dossier annexé à la demande, aux adresses suivantes :

- Quai du maréchal Juin à Saint-Cloud,
- Quai Alphonse Le Gallo à Boulogne-Billancourt,
- Place de la Manufacture Nationale à Sèvres.

Le système considéré répond aux finalités suivantes : Sécurités des personnes, secours à personnes – défense contre l'incendie, prévention des risques naturels ou technologiques, prévention des atteintes aux biens, protection des bâtiments publics, régulation du trafic routier, prévention d'actes terroristes et prévention du trafic de stupéfiants.

ADRESSE POSTALE : 167-177, avenue Joliot Curie – 92013 Nanterre Cedex

COURRIEL : [courrier@hauts-de-seine.gouv.fr](mailto:courrier@hauts-de-seine.gouv.fr) STANDARD : 01.40.97.20.00 / TELECOPIE : 01.47.25.21.21

ADRESSE INTERNET : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr>

Dans le respect des libertés individuelles, les caméras devront être dotées de masquages dynamiques de façon à ne pas visionner les lieux privés (locaux professionnels, locaux d'habitations).

**ARTICLE 2** : La durée de conservation des images est fixée à 30 jours.

**ARTICLE 3** : Toutes les personnes désignées par le préfet de police ou par l'autorité compétente doivent procéder à l'information du public sur le dispositif mis en place.

**ARTICLE 4** : L'autorisation est délivrée du 20 au 27 août 2018. Le demandeur devra également s'assurer des conditions de sécurisation de l'accès aux images.

**ARTICLE 5** : Le responsable de la mise en œuvre du système devra se porter garant des personnes susceptibles d'intervenir sur l'exploitation ou le visionnage des images, ainsi que sur la maintenance du système mis en place. Des consignes très précises sur la confidentialité des images captées ou/et enregistrées et des atteintes à la vie privée qu'elles peuvent éventuellement impliquer seront données à toutes les personnes concernées.

**ARTICLE 6** : Les services de polices ou de gendarmerie nationales, des douanes, ainsi que les services d'incendie et de secours dûment habilités et individuellement désignés à cet effet par le préfet de police peuvent accéder à tout moment aux images du système de vidéoprotection.

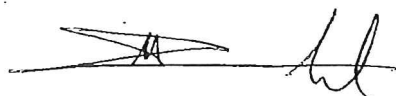
**ARTICLE 7** : L'autorisation peut être retirée en cas de manquement aux dispositions du code de la sécurité intérieure, ou en cas de changement des conditions au vu desquelles elle a été délivrée notamment dans l'hypothèse d'atteintes aux libertés individuelles.

**ARTICLE 8** : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Hauts-de-Seine.

**ARTICLE 9** : Conformément aux dispositions de l'article R421-5 du code de justice administrative, cette autorisation peut faire l'objet d'un recours<sup>1</sup>.

**ARTICLE 10** : Le sous-préfet, directeur de cabinet du préfet des Hauts-de-Seine, est chargé de l'exécution du présent arrêté dont un exemplaire sera adressé au directeur adjoint des services technique et logistique, représentant la préfecture de police de Paris.

Pour le Préfet et par délégation,  
Le sous-préfet, directeur de cabinet,



Mathieu DUHAMEL

<sup>1</sup> Dans les deux mois à compter de la notification de la présente décision les recours suivants peuvent être introduits :

- un recours gracieux, auprès de M. le Préfet des Hauts-de-Seine - Cabinet du Préfet - 167/177 avenue Joliot-Curie - 92013 Nanterre CEDEX.
- un recours hiérarchique, auprès du Ministre de l'Intérieur – Direction des Libertés Publiques et des Affaires Juridiques - Sous direction des Libertés Publiques et de la Police Administrative – 11, rue des Saussaies – 75800 Paris CEDEX 08.
- un recours contentieux, devant le tribunal Administratif de Cergy-Pontoise sis 2-4, boulevard de l'Hautil – BP 30322 - 95027 Cergy-Pontoise CEDEX.

Ce recours juridictionnel doit être déposé au plus tard avant l'expiration du 2e mois suivant la date de notification de la décision contestée (ou bien du 2e mois suivant la date du rejet de votre recours gracieux ou hiérarchique).



PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE

**Arrêté CAB/BRE n° 2018-557 attribuant une lettre de félicitations pour services rendus à la cause de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif à l'occasion de la promotion du 14 juillet 2018**

LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE  
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

- VU** le décret n°69-942 du 14 octobre 1969 modifié relatif aux caractéristiques et aux modalités d'attribution de la médaille de la jeunesse et des sports,
- VU** la décision de monsieur le secrétaire d'Etat chargé des sports en date du 22 avril 1988 relative à la création d'une lettre de félicitations avec citation au bulletin officiel de la jeunesse et des sports destinée à récompenser les services rendus à la cause de la jeunesse et des sports,
- VU** l'instruction ministérielle du ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative n° Cabinet/2014/18 du 20 janvier 2014 relative à la médaille de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif,
- VU** l'instruction ministérielle n° 88-112 JS du 22 avril 1988 relative aux modalités d'attribution de cette distinction,
- Sur** proposition de la directrice départementale de la cohésion sociale,

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1 :**

Une lettre de félicitations est décernée, au titre de la promotion du 14 juillet 2018, aux personnes ci-après désignées, en témoignage de reconnaissance des services rendus à la cause de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif :

**Monsieur Laurent BEN TOLILA**

Evénements sportifs et culturels organisés pour promouvoir diverses disciplines dans les Hauts-de-Seine, les Yvelines et le Val-d'Oise  
Domicilié à LA GARENNE-COLOMBES (92)

**Madame Michèle FAUVEAU épouse VALESCH-MONNEREAU**  
Dirigeante de l'école de rugby de Clamart  
Domiciliée à CLAMART (92)

**Monsieur Olivier LEZER**

Accompagnement et préparation physique des athlètes lors de compétitions – Mise en place de plans d'entraînement pour les athlètes participant à des marathons  
Domicilié à MALAKOFF (92)

**Monsieur Jean-Claude MORELLI**

Accompagnement et préparation physique des athlètes lors de compétitions – Mise en place de plans d'entraînement pour les athlètes participant à des marathons  
Domicilié à VANVES (92)

**ARTICLE 2 :**

Le présent arrêté sera publié au bulletin officiel du ministère des sports.

Fait à Nanterre, le **06 AOÛT 2010**

Le préfet,  
Pour le préfet et par délégation,  
Le secrétaire général,

Vincent BERTON



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE

**Arrêté CABINET/BRE n° 558 accordant la médaille de bronze  
de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif  
à l'occasion de la promotion du 14 juillet 2018**

LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE  
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

- VU** le décret n°69-942 du 14 octobre 1969 modifié relatif aux caractéristiques et aux modalités d'attribution de la médaille de la jeunesse et des sports ;
- VU** l'arrêté du secrétaire d'Etat auprès du premier ministre chargé de la jeunesse et des sports en date du 5 octobre 1987 fixant les modalités d'application des dispositions du décret n° 83-1035 du 22 novembre 1983 portant attribution de la médaille de bronze de la jeunesse et des sports;
- VU** l'instruction ministérielle N°87-197 JS du 10 novembre 1987 relatif à l'application de l'arrêté du 5 octobre 1987 susvisé ;
- VU** l'instruction du ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative n°cabinet/2014/18 du 20 janvier 2014 relative à la médaille de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif,
- Sur** proposition de la directrice départementale de la cohésion sociale,

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1** : La médaille de bronze de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif est décernée aux personnes dont les noms suivent :

**Monsieur Julien BEAL**

Encadrement et sorties annuelles en Bretagne pour le GPSC à Saint Malo  
Domicilié à RUEIL-MALMAISON (92)

**Monsieur Stéphane BORTEELE**

Président et entraîneur de l'association sportive Clamart boxing dont il est le créateur  
Domicilié à NANTERRE (92)

**Madame Nicole ROLLAND épouse CARRETTE**

Administratrice, membre du bureau du centre isséen du bénévolat et co-déléguée « Grands parrains petits filleuls des Hauts-de-Seine »  
Domiciliée à ISSY-LES-MOULINEAUX (92)

**Madame Dominique NIEPCERON épouse COMPRELLE**

Membre du bureau de l'association clamartoise de Taekwondo – membre du comité – trésorière adjointe, membre d'organisation du club  
Domiciliée à CLAMART (92)

**Madame Francine AUTRET épouse CONSEIL**

Présidente de l'association des territoriaux de Clamart  
Domiciliée à CLAMART (92)

**Monsieur Dominique COULON**

Secrétaire du club olympique garennois section VTT  
Domicilié à COLOMBES

**Monsieur Christian DAGONET**

Administrateur de l'Union Nationale des combattants de Neuilly-sur-Seine  
Domicilié à NEUILLY-SUR-SEINE(92)

**Monsieur Emmanuel de BOSSOREILLE de RIBOU**

Président francophonie des anciens combattants et descendants (FACED)  
Domicilié à ISSY-LES-MOULINEAUX (92)

**Monsieur Loïc DEGNY**

Vice-président de l'Institut Municipal de l'Education Physique et Sportive en charge du développement du sport handicap au sein de l'association jeunesse sportive Suresnoise  
Domicilié à SURESNES (92)

**Monsieur Odile MURET épouse DEVAUX**

Responsable des commandes alimentaires et des relations avec la municipalité de l'association « Artisans du Monde »  
Domicilié à ISSY-LES-MOULINEAUX (92)

**Monsieur Antoine DISTEFANO**

Dirigeant joueur pour France Télécom et Orange Lab's football d'Issy-les-Moulineaux  
Domicilié à PARIS 15<sup>ème</sup> (75)

**Madame Anne-Marie GRAFFIN épouse DORET**

Trésorière de Périnat 92 Sud à Antony  
Domiciliée à SOULAIRES (28)

**Monsieur Gilles FROSSARD**

Responsable du centre des restaurants du cœur de Clamart  
Domicilié à CLAMART (92)

**Madame Valérie GAUDE épouse GAUDE DA SILVA**

Officielle auprès de la Fédération Française de Natation via le comité départemental des Hauts-de-Seine  
Domiciliée à SURESNES (92)



**Monsieur Jean-Claude GOUBARD**

Président de l'association de quartier « Jardin parisien soleil levant » de Clamart  
Domicilié à CLAMART (92)

**Madame Gisèle COURTOIS épouse JULLEMIER**

Présidente de l'association des Amis de Clamart  
Domiciliée à CLAMART (92)

**Monsieur Serge LASNE**

Membre du bureau directeur en tant que trésorier pour le centre aquatique de Levallois-Perret  
Domicilié à SAINT-OUEN (93)

**Monsieur Antoine LAYMOND**

Président de l'association « Antoine Laymond » à Boulogne-Billancourt  
Domicilié à Paris 11<sup>ème</sup> (75)

**Monsieur Lucien LEFRERE**

Membre honoraire de l'US Métro de Paris  
Domicilié à SEVRES (92)

**Madame Régine LETURQUE**

Organisatrice des déplacements et des événements au club de taekwondo de Clamart  
Domiciliée à ISSY-LES-MOULINEAUX (92).

**Monsieur Josselin MAILHE**

Président de l'association de voitures électriques Electric Racing Club Clamartois (ERCC) à Clamart  
Domicilié à CLAMART (92)

**Monsieur Jean-Pierre MARIE**

Président d'honneur  
Domicilié à NANTERRE (92)

**Madame Muriel PLANCHER**

Vice-présidente et participation aux activités de l'association « Créa'Monde »  
Domiciliée à REUIL-MALMAISON (92)

**Monsieur André RABARTIN**

Vice-président de l'association « CLAVIM »  
Domicilié à LE KREMLIN-BICETRE (94)

**Madame Inès MENAUT épouse SAINT-MACARY**

Présidente de l'association sportive et gymnique de Neuilly-sur-Seine  
Domiciliée à NEUILLY-SUR-SEINE

**Monsieur Szyja STANISLAVE**

Archer faisant partie du comité directeur du club de Tir à l'Arc  
Domicilié PARIS 15<sup>ème</sup> (75)

**Madame Yvette THOUROUDE**

Membre du bureau directeur au poste de trésorière de l'association suresnoise d'équitation  
Domiciliée à REUIL-MALMAISON (92)

**Madame Xanthi VLACHOPOULOS**

Membre actif du collège international de l'adolescence de Paris  
Domiciliée à PARIS 14<sup>ème</sup> (75)

**Monsieur Philippe WAZ**

Délégué suppléant des clubs de la ligue d'Île-de-France d'athlétisme à l'AG de la fédération  
Domicilié à CLAMART (92)

**ARTICLE 2** : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Nanterre, le **16 AOUT 2010**

Le Préfet,  
Pour le préfet et par délégation,  
Le secrétaire général,

Vincent BERTON

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**DU**

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

**ISSN 0985 - 5955**

Pour toute correspondance, s'adresser à :

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

Direction de la Coordination des Politiques Publiques  
et de l'Appui Territorial  
Pôle de Coordination des Politiques Interministérielles  
et Ingénierie Territoriale

167/177, Avenue Joliot Curie  
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture  
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

**Directeur de la publication :**

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

*M*

**PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE**

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : [courrier@hauts-de-seine.gouv.fr](mailto:courrier@hauts-de-seine.gouv.fr)

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>